

---

## BRUSSELS QUALITY-MEDICALS SA

### NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATIONS 5% À 5 ANS DU 15 MAI 2020 AU 14 MAI 2025 PAR BRUSSELS QUALITY-MEDICALS SA

LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR BRUSSELS QUALITY-MEDICALS SA

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ  
PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA)

5 MAI 2020

**AVERTISSEMENT: L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON  
INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU**

**LES OBLIGATIONS NE SONT PAS COTÉES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE  
GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OÙ IL LE  
SOUHAITERAIT**

---

*Les termes commençant par une lettre majuscule ont la signification qui leur est attribuée dans la section « Définition » des Termes et Conditions des Obligations repris en annexe à la présente Note d'Information.*

#### **PARTIE I - PRINCIPAUX RISQUES PROPRES À L'ÉMETTEUR ET AUX INSTRUMENTS DE PLACEMENT OFFERTS, SPÉCIFIQUES À L'OFFRE CONCERNÉE**

Les Obligations sont des instruments de dette. Un investissement en obligations comporte certains risques. De par leur souscription aux Obligations, les Investisseurs consentent un prêt à l'Émetteur, qui s'engage à leur payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'Émetteur, les Investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque Investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'Information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

#### **Risques liés à l'émetteur**

A la date de publication de la Note d'Information, l'Émetteur a un niveau d'endettement élevé. Ceci signifie que les fonds de l'Émetteur sont essentiellement composés de capitaux empruntés. La faculté de remboursement de l'Émetteur dépend essentiellement des marges d'exploitation qui pourront être dégagées grâce au modèle de gestion centralisée mis en place dans le cadre du Projet.

La situation liée au COVID-19 est sous contrôle. L'Émetteur a poursuivi ses activités médicales, limitées aux urgences et espère pouvoir revenir à ses activités habituelles rapidement. L'Émetteur s'attend à un surcroît de demande et à des mois de juillet et août avec un niveau d'activité supérieur à la normale, les possibilités de vacances à l'étranger étant limitées.

#### **Risques liés au Projet**

Le risque principal lié au Projet est la non-réalisation du plan de trésorerie tel qu'exposé ci-dessous, en cas d'évolution négative des coûts d'exploitation des centres initialement établis, de la non-réalisation de marges d'exploitation liées à l'ouverture des nouveaux centres et à la gestion centralisée de ceux-ci, tant sur le plan médical qu'administratif, ou que la croissance de ces marges d'exploitation soit nettement inférieure à celle prévue dans le plan de trésorerie.

#### **Risques liés aux Obligations**

Les Obligations n'étant pas cotées, l'Investisseur court également le risque de l'illiquidité de ses Obligations dans le cas où il souhaiterait céder celles-ci à un tiers.



## PARTIE II – INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET L'OFFREUR DES INSTRUMENTS DE PLACEMENT

### A. Identité de l'Émetteur

#### 1. Identification

Dénomination :	BRUSSELS QUALITY-MEDICALS, en abrégé Q-MEDICALS
Forme juridique :	Société anonyme
Pays d'origine :	Belgique
Siège social :	Place Colignon 1, 1030 Schaerbeek
Numéro d'entreprise (BCE) :	0890.846.020
Adresse du site internet de l'émetteur :	<a href="http://www.qmed.be">www.qmed.be</a>

#### 2. Activités principales de l'Émetteur

L'Émetteur a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation, dans la gestion et l'administration d'établissements médicaux en tout genre et de polycliniques.

L'Émetteur a pour objectif d'élargir un réseau de centres de soins, de consultations médicales et paramédicales pour offrir une médecine de proximité et externaliser les soins des hôpitaux tout en étant un partenaire des plus grands hôpitaux de la capitale tels que le groupe hospitalier privé CHIREC, les Cliniques Universitaires Saint-Luc et les Cliniques Saint-Jean.

A ce jour, l'Émetteur gère directement cinq centres médicaux propres (Colignon, Simonis, De Bue, Meiser et Chartreux) ainsi que le dispensaire de soins du CPAS de Koekelberg. Chaque centre médical possède des équipes multidisciplinaires de médecins et professionnels de la santé qui ont accès aux dernières technologies pour prodiguer aux patients des traitements et soins de santé de qualité.

Afin de développer son offre en termes de médecine de proximité et de qualité, l'Émetteur projette l'ouverture à horizon 2025, de trois nouveaux centres à Bruxelles et dans les environs.

#### 3. Actionnaires

##### Actionnariat

Au jour de la Note d'Information, l'actionnariat de l'Émetteur se compose comme suit (personnes détenant plus de 5 % du capital de l'Émetteur) :

Actionnaire	Nombre d'Actions	Pourcentage du capital
M. Patrick VAN ACHTER	1.282 actions	52,11%%
CITY MEDICARE SL	293 actions	11,91%
HYGIE BEL SCA	743 actions	30,20%

L'Émetteur atteste qu'à sa connaissance, aucun des actionnaires visés ci-avant ou aucune personne liée autre que des actionnaires n'a fait l'objet d'une quelconque condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

##### Relation avec les actionnaires

Il n'y a pas eu, au cours des deux derniers exercices et de l'exercice en cours, d'opérations entre les actionnaires susvisés, et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, et l'Émetteur qui - considérées isolément ou dans leur ensemble - sont importantes pour l'Émetteur.

#### 4. Organe d'administration

##### Composition

L'Émetteur est administré par un conseil d'administration composé comme suit :

- CITY MEDICARE SL, représentée par M. Patrick VAN ACHTER (administrateur-délégué).
- HYGIE BEL SCA, représentée par M. Arnaud DARTOIS.
- M. Patrick VAN ACHTER, en tant que personne physique.

La composition du conseil d'administration sera mise en conformité avec l'article 2:55 du Code des sociétés et des associations dans les plus brefs délais.



L'Émetteur atteste qu'aucun de ses administrateurs ou délégués à la gestion journalière n'a fait l'objet d'une quelconque condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

#### Rémunération

CITY MEDICARE SL, administrateur délégué, est rémunérée à concurrence de 157.680€/AN + bonus sur résultats à concurrence de maximum 20% du fixe annuel. Il n'est pas prévu de bonus pour l'exercice en cours.

Les autres mandats d'administrateurs sont à titre gratuits.

Pour le surplus, l'Émetteur confirme que durant le dernier exercice, aucune autre somme n'a été versée, provisionnée ou constatée à titre de rémunération, versement de pension, retraites ou autres avantages vis-à-vis de son administrateur ou de ses actionnaires.

#### **5. Conflit d'intérêts**

L'Émetteur atteste qu'aucun conflit d'intérêts n'existe, au jour de la Note d'Information, entre l'Émetteur, ses actionnaires et/ou son administrateur et/ou des parties y étant liées.

### **B. Informations financières concernant l'Émetteur**

#### Comptes annuels

Les comptes annuels de l'Émetteur pour les exercices clôturés au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019 sont repris en annexe 2.

#### Contrôle des comptes

Les comptes annuels de l'Émetteur relatifs aux exercices 2018 et 2019 (repris en annexe) n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

L'Émetteur n'a pas nommé de commissaire.

#### Fonds de roulement

L'Émetteur déclare que son fonds de roulement net est suffisant pour la réalisation de ses obligations lors des 12 prochains mois.

#### Niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Émetteur déclare que, à la date du 28 février 2020, ses capitaux propres s'élèvent à 465.965,88 EUR.

L'Émetteur déclare que, à la date du 28 février 2020, son endettement s'élève à 3.026.095,64 EUR, réparti comme décrit ci-dessous :

	Montant en Euro
Dettes à plus d'un an :	1.772.133,35
- Dettes de location financement	49.000,06
- Autres emprunts	1.723.133,29
Dettes à un an au plus :	1.253.962,29
- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	313.474,98
- Dettes commerciales	771.936,79
- Dettes fiscales, salariales et sociales	91.478,70
- Autres	77.071,82

#### Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Émetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social (30 juin 2019) et la Date de l'ouverture de l'Offre.

### **C. Identité de l'Offreur**

BeeBonds SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B - 1040 - Bruxelles, Hive5, Cours Saint-Michel N°30B, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le

numéro BE 0658.962.075, agissant sous l'agrément de Plateforme de Financement Alternatif (PFA) délivré par la FSMA en date du 23 avril 2019.

Adresse du site Internet : [www.beebonds.com](http://www.beebonds.com)

L'Émetteur a confié à BeeBonds SRL l'organisation, la structuration et, au travers de sa plateforme, la commercialisation des Obligations.

### **PARTIE III - INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE DES INSTRUMENTS DE PLACEMENT**

#### **A. Description de l'Offre**

##### Général

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	1.600.000 EUR
Montant minimum pour lequel l'Offre est effectuée	Aucun
Montant minimum en deçà duquel l'Offre peut être annulée	1.200.000 EUR
Montant minimal de souscription par Investisseur	1.000 EUR (ensuite par tranche de 1.000 EUR)
Valeur nominale d'une Obligation	1.000 EUR
Prix total des Obligations	Identique à la valeur nominale, aucun frais n'est à charge des Investisseurs
Date d'ouverture de l'Offre	05/05/2020
Date de clôture de l'Offre	14/05/2020
Date d'émission prévue des Obligations	15/05/2020
Date de livraison effective des Obligations/date des inscriptions nominatives au Registre des Obligataires	15/05/2020
Frais à charge des Investisseurs	Aucun

##### Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l'Emprunt Obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 1 million six cent mille euros (EUR 1.600.000). Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre. À sa discrétion, l'Émetteur pourra décider d'une clôture anticipée (i) en cas de modification importante des conditions de marché, ou (ii) en cas de changement négatif important (*material adverse change*) le concernant.

En cas de clôture anticipée, une notification sera publiée dès que possible sur le site Internet de BeeBonds ([www.beebonds.com](http://www.beebonds.com)). Cette notification précisera la date et l'heure de la clôture anticipée.

##### Sursouscription

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait qu'il est probable que, en cas de sursouscription, aucune Obligation ne leur soit allouée ou qu'ils n'obtiennent pas l'intégralité du montant pour lequel ils auront fait une demande de souscription et, dans ce cas, que le montant de leur souscription sera réduit.

Les Obligations seront allouées sur base du principe « 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi », ce qui signifie que les investisseurs se verront attribuer des Obligations par ordre de souscription (le premier étant servi avant le deuxième, le deuxième avant le troisième, et ainsi de suite) jusqu'à ce que le montant maximal de l'offre ait été atteint.

Les Investisseurs concernés seront avisés de leurs allocations respectives par un Avis aux Obligataires. L'information sera reprise sur le site de BeeBonds ([www.beebonds.com](http://www.beebonds.com)).

##### Prolongation de l'Offre de souscription

Si, à l'issue de la Période de Souscription, le montant levé n'a pas atteint le montant maximal de l'Emprunt Obligataire, à savoir 1 million six cent mille euros (EUR 1.600.000), l'Émetteur se réserve le droit de prolonger l'Offre pour une ou plusieurs périodes complémentaires de souscription de trois (3) mois maximum à partir de la Date de la clôture de l'Offre, étant entendu que les fonds levés durant la Période de Souscription initiale pourront être utilisés par l'Émetteur et les Obligations seront émises conformément aux règles prévues à la présente, sous réserve de la possibilité d'annulation visée ci-après. En cas de période(s) complémentaire(s) de souscription de l'Offre comme indiqué ci-avant, le



montant nominal de toute souscription effectuée durant cette/ces période(s) sera augmenté des intérêts courus (*accrued interest*) jusqu'à la date de paiement de cette souscription complémentaire, duquel sera déduit le montant des taxes et impôts légalement dus. Le montant à payer dans ce cas sera communiqué par BeeBonds à l'Investisseur dans l'Email de Confirmation, avec instruction de paiement. Les fonds récoltés lors de chaque période complémentaire pourront être immédiatement utilisés par l'Émetteur suite à l'émission des Obligations concernées.

Le montant des intérêts ainsi dus seront calculés sur une base Exact/Exact ICMA, le résultat étant arrondi à la deuxième (2ème) décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale supérieure).

#### Possibilité d'annulation de l'Offre de souscription

L'Émetteur se réserve le droit d'annuler l'Offre si, à l'issue de la Période initiale de Souscription, le montant nominal total des demandes de souscriptions à l'Emprunt Obligataire recueillies n'atteint pas le montant minimum d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000). Si l'Émetteur ne décide pas d'annuler l'Offre, les Obligations souscrites seront livrées comme prévu (et les fonds correspondants pourront être utilisés par l'Émetteur) et l'Offre sera automatiquement prolongée pour une ou plusieurs périodes complémentaires de souscription de trois (3) mois maximum chacune à partir de la Date de la clôture initiale de l'Offre, dans les mêmes modalités et conditions que ce qui est prévu au point précédent.

#### Résultats de l'Offre de souscription

Les résultats de l'Offre en souscription à l'Emprunt obligataire seront publiés dès que possible après la clôture (le cas échéant, de manière anticipée) de la Période de Souscription sur le site Internet de BeeBonds ([www.beebonds.com](http://www.beebonds.com)).

#### Date et modalités de paiement

La date ultime de paiement des souscriptions à l'Emprunt Obligataire est fixée au 14/05/2020, date de clôture de la Période de Souscription initiale. Le paiement des Obligations se fera par virement sur le compte bancaire indiqué dans l'Email de Confirmation.

En cas de période de souscription complémentaire, la date de paiement des souscriptions complémentaires à l'Emprunt Obligataire sera communiquée par BeeBonds à l'Investisseur dans l'Email de Confirmation, étant entendu que le paiement devra intervenir deux Jours Ouvrés après la souscription.

#### Date d'Emission

La Date d'Emission des Obligations est fixée au 15/05/2020. En cas de souscription d'une Obligation lors d'une période de souscription complémentaire, la Date d'Emission de cette Obligation sera le lendemain de la date de paiement.

#### Certificat Nominatif de Propriété

Les Obligations sont émises uniquement sous la forme de titres nominatifs, conformément au Livre 5 - Articles 5:23 et 5:24 ainsi que l'Article 5:27 du Code des sociétés et des associations.

Les Obligations seront émises sous forme d'inscriptions nominatives dans le Registre des Obligataires. La propriété des Obligations sera établie par une inscription au Registre des Obligataires et ce, conformément au Livre 5 - Article 5:27 du Code des sociétés et associations.

#### Frais de l'Emission

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l'émission de l'Emprunt Obligataire sont à charge de l'Émetteur.

## **B. Raisons de l'Offre**

### **1. Description de l'utilisation projetée des montants recueillis**

#### Description du projet

Les fonds récoltés dans le cadre de l'Offre serviront à financer l'élargissement d'un réseau de centres de soins, de consultations médicales et paramédicales pour offrir une médecine de proximité et externaliser les soins des hôpitaux tout en étant un partenaire des plus grands hôpitaux de la capitale. Plus concrètement, cet élargissement implique l'ouverture de trois nouveaux centres médicaux à Bruxelles ou dans ses environs (le « **Projet** »).

Un premier centre médical ouvrira en juin 2021, le second en janvier 2022 et le troisième d'ici le mois de janvier 2024.

Grâce à son modèle de gestion centralisée, à la fois sur le plan médical et administratif, l'Émetteur estime que l'augmentation du nombre de centres va lui permettre de dégager des marges d'exploitation croissantes sans augmentation proportionnelle des coûts.

L'informatisation et le partage des ressources devraient être à la base de cette opportunité de création de valeur. L'objectif étant, à terme, d'utiliser cette création de valeur pour investir, en collaboration avec ses partenaires hospitaliers, dans l'innovation des thérapies métaboliques complémentaires pour des pathologies telles que les cancers, les maladies dégénératives et les insuffisances pneumo-cardiaques.

Ces innovations devraient permettre de traiter les patients hors des milieux hospitaliers.

Ce projet prend d'autant plus sens dans la conjoncture actuelle qui démontre l'importance de disposer d'une médecine externalisée, proche de la population, offrant des soins de qualité.

### Rentabilité

Grâce à son modèle de gestion centralisée, des économies d'échelle pourront être réalisées au niveau des coûts d'exploitation des centres. Raison pour laquelle les coûts complémentaires (indexation comprise) ne sont pas proportionnels à ceux actuels et peuvent être résumés comme suit:

	2022	2023	2024	2025
Frais fixes et généraux	135.000	181.125	228.389	276.244
Rémunérations	210.000	282.625	356.158	430.610

Afin de pouvoir estimer l'impact de l'exploitation de trois nouveaux centres sur le chiffre d'affaires, les hypothèses suivantes sont retenues :

CA annuel escompté d'un nouveau centre médical :	800.000 €
CA escompté après 6 mois d'exploitation:	400.000 €
Croissance de CA escomptée année 1 :	8%
Croissance de CA escomptée années 2:	5%
Croissance de CA escomptée à partir de l'année 3:	3%

En les étalant sur 4 ans, cela donne les hypothèses (indexation comprise) suivantes :

Nouveaux centres		Jun 2022	Jun 2023	Jun 2024	Jun 2025
Centre 1 (ouverture juin 2021)		800.000			
Croissance annuelle année 1	8%		864.000		
Croissance annuelle année 2	5%			907.200	
Croissance annuelle année 3	3%				934.416
Centre 2 (ouverture janvier 2022)		400.000			
Croissance annuelle année 1	8%		832.000		
Croissance annuelle année 2	5%			885.600	
Croissance annuelle année 3	3%				920.808
Centre 3 (ouverture janvier 2024)				400.000	
Croissance annuelle année 1	8%				832.000
<b>Total CA nouveaux centres</b>		<b>1.200.000</b>	<b>1.696.000</b>	<b>2.192.800</b>	<b>2.687.224</b>

### Plan de trésorerie

Le plan de trésorerie se présente comme suit :



BQM 5A	Jun 2020	Jun 2021	Jun 2022	Jun 2023	Jun 2024	Jun 2025
Cash début de période		1.957.480	2.356.816	1.846.640	2.604.681	2.928.467
Chiffre d'Affaires Médical	4.869.249	5.015.326	6.365.786	7.016.760	7.673.183	8.332.018
Loyers (médecins et labos)	199.017	201.505	279.024	306.574	334.156	361.770
Autres revenus	2.000					
Total Chiffre d'affaires	5.070.266	5.216.831	6.644.810	7.323.334	8.007.339	8.693.789
Rétrocessions et Achats médicaux	- 3.024.614	- 3.115.521	- 3.954.426	- 4.358.811	- 4.766.581	- 5.175.850
Marge brute	2.045.652	2.101.310	2.690.383	2.964.522	3.240.758	3.517.939
Frais fixes et généraux	- 757.596	- 767.066	- 911.654	- 967.487	- 1.026.845	- 1.087.536
Rémunérations	- 842.576	- 853.108	- 1.073.772	- 1.157.194	- 1.241.659	- 1.327.180
Investissements nouveaux centres			- 1.133.333		- 566.667	
Total	445.480	481.136	428.376	839.841	405.587	1.103.223
Emission obligataire BeeBonds	1.600.000					
Fees et intérêts Beebonds	- 88.000	- 81.800	- 81.800	- 81.800	- 81.800	- 81.800
Remboursement émission obligataire BeeBonds						- 1.600.000
Cash fin de période	1.957.480	2.356.816	1.846.640	2.604.681	2.928.467	2.349.891

Le plan de trésorerie ci-dessus constitue une projection financière susceptible de modifications au cours de l'avancement du Projet. Il ne sera pas nécessairement atteint dans sa totalité ou dans les délais attendus.

En cas d'insuffisance de trésorerie, l'Émetteur s'engage à vendre l'immeuble Colignon valorisé à EUR 1.840.000 hors frais à valeur en mars 2020, afin de rembourser l'Emprunt Obligataire.

## 2. Détails du financement du Projet que l'Offre vise à réaliser

Le Projet sera financé au moyen de l'Emprunt Obligataire objet de la présente Offre.

L'Émetteur considère que le financement via l'Emprunt Obligataire est suffisant pour la réalisation du Projet.

## 3. Autres sources de financement pour la réalisation du Projet considéré

Aucune autre source de financement n'est considérée à ce stade.

## PARTIE IV – INFORMATIONS CONCERNANT LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT OFFERTS

### A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Termes et Conditions des Obligations repris en Annexe 1 à la présente Note d'Information et également disponibles sur le site internet de BeeBonds, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux Termes et Conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives (instrument de dette)
Rang des Obligations	Les Obligations viennent à rang égal ( <i>pari passu</i> ), sans aucune priorité entre elles pour quelque raison que ce soit. Les Obligations constitueront des dettes chirographaires en cas de concours (et viennent donc en concurrence avec toutes les autres dettes, après paiement de tous les créanciers privilégiés)
Devise	EURO
Dénomination	Q-MEDICALS - 5% - 5 ans du 15/05/2020 au 14/05/2025
Valeur nominale	EUR 1.000
Date d'échéance	14/05/2025
Date de remboursement	15/05/2025
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 8 des Termes et Conditions des Obligations ou de manière anticipée conformément à l'article 9 des Termes et Conditions des Obligations.
Restrictions de transfert	Librement cessibles
Taux d'intérêt annuel brut	5%
Taux d'intérêt annuel net sur la base d'un précompte mobilier au taux de	3,5%

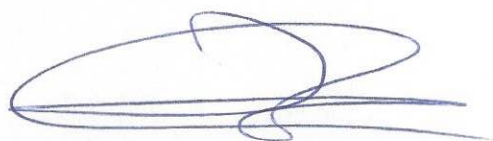
30% en vigueur au jour de l'Offre	
Date de paiement des intérêts	Annuellement le 15/05/2021, 15/05/2022, 15/05/2023, 15/05/2024 et 15/05/2025
ISIN	BE6321686022

#### **PARTIE IV – AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES**

Information aux Obligataires	Les informations relatives au suivi des activités de l'Émetteur seront disponibles sur le site de BeeBonds ( <a href="http://www.beebonds.com">www.beebonds.com</a> ).
Droit applicable	Les Obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit belge.
Litiges	Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Émetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux francophones de Bruxelles.

#### **ANNEXES**

1. Termes et Conditions des Obligations.
2. Comptes annuels 2018 et 2019.



**BRUSSELS QUALITY MEDICALS SA**  
**0890.846.020**  
**P. Van Achter, représentant**  
**permanent CITY MEDICARE**  
**Administrateur délégué**



## A. DÉFINITIONS

Les termes et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans le présent document (les « Termes et Conditions ») avec une majuscule, ont la signification suivante :

<u>Assemblée(s) Générale(s) des Obligataires :</u>	Désigne l'assemblée générale des Obligataires visée aux dispositions du Livre 5 - Articles 5 :107 à 5:119 du Code des sociétés et des associations. Chaque Obligataire justifiera du droit de participer aux Assemblées Générales des Obligataires, au plus tard le troisième (3 <sup>e</sup> ) Jour Ouvré à minuit (heure de Bruxelles) précédant la date fixée de ladite Assemblée Générale des Obligataires, par l'inscription à son nom, dans le Registre des Obligataires, des Obligations dont il est propriétaire.
<u>Avis aux Obligataires :</u>	Désigne un avis que l'Émetteur communiquera aux Obligataires dans les formes et par les moyens décrits à l'Article 11 des Termes et Conditions.
<u>BeeBonds :</u>	Désigne BeeBonds SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B - 1040 - Bruxelles, Hive5, Cours Saint-Michel N°30B, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0658.962.075, agissant sous l'agrément de Plateforme de Financement Alternatif (PFA) délivré par la FSMA en date du 23 avril 2019, et à qui l'Émetteur a confié l'organisation, la structuration et la commercialisation de l'Emprunt Obligataire.
<u>Cas de Défaut :</u>	Désigne tout événement visé à l'Article 9.2 des Termes et Conditions.
<u>Date d'Échéance :</u>	Désigne la date d'échéance des Obligations, à savoir date jusqu'à laquelle les Obligations porteront intérêts, tel que défini à l'Article 8 des Termes et Conditions et ce, qu'il s'agisse d'un Jour Ouvré ou non.
<u>Date de Remboursement à l'Échéance :</u>	Désigne la date de remboursement des Obligations à laquelle l'Émetteur s'engage à rembourser, en principal, le montant des Obligations à leur échéance et ce, tel que défini à l'Article 1.5 des Termes et Conditions.
<u>Date de Remboursement Anticipé :</u>	Désigne la date à laquelle l'Émetteur décide de rembourser le montant des Obligations en principal avant la Date de Remboursement à l'Échéance suivant les dispositions telles que définies à l'Article 9 des Termes et Conditions.
<u>Date d'Emission :</u>	Désigne la date d'émission des Obligations et à partir de laquelle les Obligations porteront intérêts et ce, tel que défini à l'Article 7.1 des Termes et Conditions.
<u>Dates de Paiement des Intérêts :</u>	Désigne les dates auxquelles l'Émetteur paiera aux Obligataires les intérêts échus et ce, tel que défini à l'Article 6.3 des Termes et Conditions.
<u>E-mail de Confirmation :</u>	Désigne le courrier électronique de confirmation que l'Investisseur recevra à l'adresse électronique qu'il aura renseignée lors de l'ouverture de son « compte investisseur » sur la Plateforme de Financement Alternatif de BeeBonds comprenant un message décrivant le montant que l'Investisseur souhaite souscrire et les modalités du règlement de sa souscription.
<u>Émetteur :</u>	Brussels Quality Medicals, une société anonyme ayant établi son siège social Place Colignon 1, 1030 Schaerbeek et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0890.846.020.
<u>Emprunt Obligataire :</u>	Désigne l'emprunt par voie d'émission d'obligations d'un montant maximum d'un million six cent mille euros (EUR 1.600.000) portant intérêt brut en base annuelle de cinq pour cent (5%) pour une période de cinq (5) années, entre le 15/05/2020 et le 14/05/2025 et répertorié sous le numéro de Code ISIN BE6321686022
<u>Exact/Exact ICMA :</u>	Désigne le nombre de jours d'intérêts courus entre deux dates sur la base annuelle de 365 jours.
<u>FSMA :</u>	Désigne l'Autorité des services et marchés financiers
<u>Investisseur(s) :</u>	Désigne toute personne physique ou toute personne morale valablement

représentée ayant la faculté légale et réglementaire de souscrire à l'Emprunt Obligataire aux conditions détaillées dans la Note d'Information et dans les Termes et Conditions et ayant souscrit à des Obligations sur la plateforme internet de BeeBonds.

<u>Jour(s) Ouvré(s) :</u>	Désigne un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié où les banques et les marchés de change sont ouverts aux affaires générales en Belgique et, si un paiement en euros doit être effectué ce jour-là, un jour ouvrable pour le système TARGET2.
<u>Note d'Information</u>	Désigne la note d'information du 5 mai 2020 établie par l'Émetteur conformément à la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.
<u>Obligataire(s) :</u>	Désigne toute(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) pouvant se prévaloir à une quelconque date, y compris pendant la Période de Souscription d'être propriétaire(s) effectif(s) d'Obligations.
<u>Obligations :</u>	Désigne les obligations qui seront émises par l'Émetteur dans le cadre de l'Emprunt Obligataire.
<u>Offre :</u>	Désigne la présente offre à laquelle la Note d'information se rapporte.
<u>Période d'Intérêts :</u>	Désigne les périodes suivantes durant lesquelles les intérêts courent : <ul style="list-style-type: none"><li>- pour la 1<sup>ère</sup> période : débutant le jour de la Date d'Emission des obligations émises à l'issue de la période de souscription initiale et se terminant le Jour Ouvré ou non de la première Date de Paiement des Intérêts ;</li><li>- pour chacune des périodes successives : débutant le Jour Ouvré ou non suivant la date anniversaire de chaque Date de Paiement des Intérêts et se terminant le Jour Ouvré ou non de la Date de Paiement des Intérêts ;</li><li>- pour la dernière période : débutant le Jour Ouvré ou non de la dernière date anniversaire de la Date de Paiement des Intérêts et se terminant le Jour Ouvré ou non de la Date d'Échéance.</li></ul>
<u>Période de Souscription :</u>	Désigne la période, déterminée dans la Note d'Information pendant laquelle les Investisseurs ont la faculté de souscrire aux Obligations, sous réserve des périodes de souscription complémentaires qui pourraient être organisées.
<u>Prix de Souscription :</u>	Désigne le prix de souscription des Obligations.
<u>Projet(s) :</u>	Désigne le(s) projet(s) plus amplement décrit dans la Note d'Information.
<u>Registre des Obligataires :</u>	Désigne le registre tenu par l'Émetteur attestant de la propriété, par les Obligataires, des Obligations par inscription au dit registre et à leurs noms conformément au Livre 5 - Articles 5:23 et 5:24 ainsi que l'Article 5:27 du Code des sociétés et des associations.
<u>Sûreté(s) :</u>	Désigne toute hypothèque, privilège, nantissement, gage, fiducie-sûreté, transfert de propriété à titre de garantie et toute autre sûreté réelle garantissant les obligations d'une personne, ainsi que toute autre convention ou accord ayant un effet analogue.
<u>Taux d'Intérêt :</u>	Désigne le taux annuel d'intérêt que les Obligations porteront jusqu'à l'échéance de l'Emprunt Obligataire et ce, suivant les conditions définies et fixées à l'Article 6.1. des Termes et Conditions.
<u>Taxe(s) :</u>	Toute taxe, prélèvement, impôt, précompte ou autre charge d'une nature similaire imposé par une autorité, et incluant notamment, toute pénalité, intérêt ou frais exigible en raison du défaut ou retard de paiement qui s'y rapporte.
<u>Termes et Conditions :</u>	Désigne le présent document définissant les conditions et les modalités des Obligations ainsi que celles pour y souscrire et qui engagent irrévocablement l'Émetteur.



## **B. CONDITIONS ET MODALITÉS DES OBLIGATIONS**

### **1. Les Obligations**

#### *1.1. Nature des Obligations*

Les Obligations sont des obligations librement négociables, représentatives d'une créance, émises par l'Émetteur. Elles donnent droit au paiement d'un intérêt tel que décrit à l'Article 6. infra. Les Obligations offrent également tous les droits que le Code des sociétés et des associations accorde aux Obligataires, sauf dérogation des présents Termes et Conditions.

#### *1.2. Forme des Obligations*

Les Obligations sont émises uniquement sous la forme de titres nominatifs, conformément au Livre 5 - Articles 5:50 à 5:52 du Code des sociétés et des associations.

Conformément au Livre 5 - Articles 5:29 du Code des sociétés et des associations, la propriété des Obligations est établie par une inscription nominative au nom de chaque Obligataire dans le Registre des Obligataires ; chaque Obligataire devant recevoir un certificat attestant du montant nominal pour lequel il y sera inscrit.

En cas de négociation et au cas où une transaction serait nouée sous seing privé ou via Expert Market d'Euronext Bruxelles par le biais d'un intermédiaire financier choisi par l'Obligataire, les Obligations seront soumises, en matière de règlement des opérations sur titres, à la réglementation belge en vigueur et le transfert devra être notifié à l'Émetteur pour lui être opposable et être transcrit dans le registre des Obligataires.

#### *1.3. Valeur Nominale*

Les Obligations sont émises par coupure d'une valeur nominale indivisible de mille euros (EUR 1.000).

#### *1.4. Montant Maximum des Obligations*

Le montant maximal des Obligations à émettre s'élève à 1 million six cent mille euros (EUR 1.600.000) représenté par mille six cents (1.600) Obligations de chacune mille euros (EUR 1.000) de valeur de nominale.

#### *1.5. Durée - Remboursement à l'Échéance*

Les Obligations ont une durée de cinq (5) années, calculées sur base de la Date d'Emission des Obligations émises à l'issue de la Période de Souscription initiale. Elles portent intérêts, à partir du 15/05/2020 jusqu'à la Date d'Echéance, le 14/05/2025. Les Obligations seront remboursées à cent pour cent (100%) de leur valeur nominale en capital à la Date de Remboursement à l'Échéance, le 15/05/2025. S'il s'avérait que la Date de Remboursement à l'Échéance n'était pas un Jour Ouvré, les Obligations seront remboursées le prochain Jour Ouvré qui suit la Date de Remboursement à l'Échéance.

#### *1.6. Devise*

Les Obligations sont libellées en euros.

#### *1.7. Cessibilité des Obligations*

Sous réserve de l'application des réglementations en matière de cessibilité des titres, les Obligations sont librement cessibles.

La propriété des Obligations se transmettra par inscription du transfert dans le Registre des Obligataires.

### **2. Destination**

L'Émetteur utilisera l'Emprunt Obligataire afin de financer le(s) Projet(s) tel que défini(s) dans la Note d'Information.

### **3. Modalités de Souscription**

#### *3.1. Prix de Souscription*

Le Prix de Souscription s'élève à 100 pour cent (100%) de la valeur nominale des Obligations et sera entièrement libéré à première demande de l'Émetteur et au plus tard à la Date d'Emission, étant entendu qu'en cas de souscription lors d'une période de souscription complémentaire, le montant nominal de cette souscription effectuée durant cette période sera augmenté des intérêts courus (*accrued interest*) jusqu'à la date de paiement convenue lors de chaque souscription, duquel sera déduit le montant des taxes et impôts légalement dus.

### 3.2. Montant Minimum de Souscription

Les Investisseurs devront souscrire à un montant par tranche et multiple de mille euros (EUR 1.000) avec un minimum de mille euros (EUR 1.000) par Investisseurs.

## **4. Rang des Obligations - Subordination**

Les Obligations viennent à rang égal (pari passu), sans aucune priorité entre elles pour quelque raison que ce soit.

Les Obligations constitueront des dettes chirographaires en cas de concours (et viennent donc en concurrence avec toutes les autres dettes, après paiement de tous les créanciers privilégiés)

## **5. Déclarations et Garanties**

L'Émetteur déclare et garantit aux Obligataires que :

- i. L'Émetteur est une société anonyme (SA) valablement constituée en vertu du droit belge, pour une durée illimitée et est immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0890.846.020 ;
- ii. à la Date d'Emission, les Obligations seront valablement émises par décision de l'organe d'administration de l'Émetteur ;
- iii. il conservera la propriété de l'immeuble « Colignon » jusqu'au complet remboursement de l'Emprunt Obligataire et s'engage, le cas échéant, à vendre ledit immeuble en vue du remboursement de l'Emprunt Obligataire.

## **6. Intérêts**

### 6.1. Taux d'Intérêt

Les Obligations portent intérêts annuels bruts de cinq pour cent (5%) en base Exact/Exact ICMA à partir de la Date d'Emission et jusqu'à la Date d'Échéance, ou à leur complet remboursement conformément aux Articles 8. et 9. infra.

### 6.2. Calcul des Intérêts

Le montant des intérêts annuels dû au titre de chaque Obligation sera calculé par référence à la valeur nominale des Obligations détenues par chaque Obligataire, le montant d'un tel paiement étant arrondi à la deuxième (2ème) décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale supérieure).

Les intérêts dus, s'ils doivent être calculés sur une période inférieure à un an, seront calculés sur une base Exact/Exact ICMA pour chaque période, le résultat étant arrondi à la deuxième (2ème) décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale supérieure).

Les Obligations cesseront de porter intérêt à partir la Date de Remboursement à l'Echéance, ou à leur complet remboursement conformément aux Articles 8 et 9 infra sauf si le paiement du principal des Obligations a été indûment empêché ou refusé. Dans ce cas, les Obligations continueront à porter intérêt au taux précité, jusqu'à la date à laquelle tous les montants dus au titre des Obligations seront versés par l'Émetteur au profit des Obligataires.

### 6.3. Paiement des Intérêts

Les Intérêts sont payables à chaque anniversaire de la Date de l'Emission initiale et pour la dernière fois à la Date de Remboursement à l'Echéance, définissant les Dates de Paiement des Intérêts. S'il s'avérait qu'une des Dates de Paiement des Intérêts devait intervenir à une date qui ne serait pas un Jour Ouvré, la Date de Paiement des Intérêts interviendra le prochain Jour Ouvré qui suit la date d'anniversaire.

## **7. Paiement**

### 7.1. Paiements

Sans préjudice du Livre 5 - Article 5:29 du Code des sociétés et des associations, tous les paiements de sommes en principal ou intérêts en vertu des Obligations seront effectués par l'Émetteur aux Obligataires. Le paiement de ces sommes est libératoire pour l'Émetteur.

Tous les paiements de sommes en principal ou intérêts en vertu des Obligations sont effectués dans le respect de toutes les lois ou réglementations fiscales applicables.

Si la date du paiement de sommes en principal ou intérêts n'est pas un Jour Ouvré, le paiement sera effectué le Jour Ouvré suivant. Ce report ne donnera droit à aucun intérêt supplémentaire ou autre paiement.



## 7.2. Retard de Paiement

Tout paiement effectué par l'Émetteur hors des délais prévus dans les Termes et Conditions portera intérêts au taux annuel brut de douze pour cent (12%) à partir de la date à laquelle le paiement prévu aurait dû être effectué et jusqu'à la date à laquelle il aura été effectué.

## 7.3. Fiscalité

Tous paiements en principal et en intérêts afférents aux Obligations seront effectués par l'Émetteur aux Obligataires suivant les obligations qui lui sont fixées par le Code des sociétés et des associations ainsi que l'ensemble des Codes et réglementations sur les taxes assimilées aux impôts sur les revenus et ce, après retenue éventuelle de tous impôts, obligations, taxations ou autres charges, qu'ils soient imposés, perçus, retenus, taxés par, ou en, Belgique ou par toute autre autorité belge dotée de pouvoir d'imposition. L'Émetteur ne sera pas tenu de payer un quelconque montant supplémentaire ou futur lié à une telle déduction ou retenue.

## 8. Remboursement à l'Échéance

A moins qu'elles aient été préalablement remboursées anticipativement dans les conditions définies à l'Article 9. infra (Remboursement volontaire ou Remboursement en cas de défaut), les Obligations seront remboursées par l'Émetteur aux Obligataires, au prix de cent pour cent (100 %) de leur valeur nominale, le 15/05/2025 sous réserve et après retenue éventuelle de tous impôts, obligations, taxations ou autres charges, qu'ils soient imposés, perçus, retenus, taxés par, ou en, Belgique ou par toute autre autorité dotée de pouvoir d'imposition.

En cas de retard dans l'exécution du Projet par rapport aux plans initiaux (et notamment le plan de trésorerie décrit dans la Note d'Information), l'Émetteur et l'Assemblée des Obligataires pourront décider, conformément aux dispositions du Livre 5 - Articles 5:107 à 5:119 du Code des sociétés et des associations, de reporter la Date de Remboursement à l'Échéance à une date ultérieure ne pouvant excéder un maximum de six (6) mois à partir de la Date de Remboursement à l'Échéance fixée supra. Dans ce cas, tous les termes et conditions des Obligations resteront inchangées, excepté la Date de Remboursement à l'Échéance. L'Émetteur devra notifier aux Obligataires, au plus tard un (1) mois avant la Date de Remboursement à l'Échéance initialement prévue au paragraphe ci-avant et ce, au moyen d'un Avis aux Obligataires, le report de la Date de Remboursement à l'Échéance initiale déterminant et la nouvelle Date de Remboursement à l'échéance.

## 9. Remboursements Anticipés

### 9.1. En cas de Remboursement Volontaire

L'Émetteur peut, par anticipation et à tout moment, imposer aux Obligataires le remboursement anticipé (principal et intérêts) de l'Emprunt Obligataire, en totalité, moyennant un Avis aux Obligataires envoyé par l'Émetteur quinze (15) Jours Ouvrés avant la date prévue du remboursement anticipé. L'Avis aux Obligataires invitera ceux-ci à communiquer, endéans dix (10) Jours Ouvrés suivant la date de l'envoi de l'Avis aux Obligataires, au moyen d'un e-mail, le numéro du compte bancaire sur lequel ils souhaitent être remboursés.

En cas de remboursement anticipé de l'Emprunt Obligataire, l'Émetteur des Obligations sera redevable, en plus des intérêts courus, d'une indemnité équivalente à deux pour cent (2,00%) du montant en principal remboursé la première année et à un pour cent (1,00%) à partir de la deuxième année.

### 9.2. En cas de Défaut

Tout Obligataire peut demander le remboursement anticipé de tout ou partie de ses Obligations (étant entendu qu'il ne peut demander le remboursement partiel d'une Obligation) en cas de survenance de l'un des événements suivants, s'il n'a pas été remédié dans les quinze (15) Jours Ouvrés (ou trois (3) mois dans le cas visé au c) ci-dessous suivant l'envoi et la publication d'un Avis aux Obligataires :

- a) non-paiement : défaut de paiement des intérêts ou du principal au titre des Obligations ;
- b) réorganisation / changement d'activités : réorganisation de l'Émetteur impliquant un amoindrissement significatif du patrimoine de l'Émetteur ou un changement substantiel des activités de l'Émetteur et qui porterait préjudice aux intérêts des Obligataires ;
- c) faillite / liquidation : l'Émetteur est en cessation de paiement, ou une procédure de désignation d'un liquidateur, administrateur judiciaire ou mandataire ad hoc, de liquidation ou de dissolution amiable ou judiciaire, de moratoire amiable ou judiciaire de tout ou partie de ses dettes, de procédure en réorganisation judiciaire ou de faillite ou toute procédure similaire affectant l'Émetteur est mise en œuvre.

Chaque Obligataire disposera d'un délai de quinze (15) Jours suivant l'envoi et la publication de l'Avis aux Obligataires pour faire savoir à l'Émetteur, par e-mail, s'il demande ou non le remboursement anticipé de



tout ou partie de ses Obligations et, le cas échéant, le nombre d'Obligations dont il demande le complet remboursement. Tout Obligataire n'ayant pas fait connaître sa position à l'Émetteur dans le délai dont question ci-avant sera réputé avoir définitivement renoncé au droit de demander le remboursement anticipé de tout ou partie de ses Obligations.

En cas de réalisation de l'événement susvisé, toutes les sommes dues par l'Émetteur aux Obligataires ayant demandé le remboursement de tout ou partie de leur(s) Obligation(s) au titre des Obligations visées dans la notification deviendront exigibles trente (30) jours après la date de la notification.

#### **10. Assemblée Générale des Obligataires**

Les Obligataires agiront par l'intermédiaire d'une Assemblée Générale des Obligataires conformément aux dispositions du Livre 5 - Articles 5:107 à 5:119 du Code des sociétés et des associations.

Une Assemblée Générale des Obligataires peut être convoquée dans le respect du Livre 5 - Articles 5:110 et 5:111 du Code des sociétés et des associations, aux fins de prendre certaines décisions à propos des Obligations, y compris la modification de certaines dispositions des Termes et Conditions, sous réserve de l'accord de l'Émetteur. Conformément au Livre 5 - Articles 5:107 et 5:109 du Code des sociétés et des associations, l'Assemblée Générale des Obligataires a le droit, sur proposition de l'organe d'administration de l'Émetteur (i) d'accepter des dispositions ayant pour objet, soit d'accorder des sûretés particulières au profit des Obligataires, soit de modifier ou de supprimer les sûretés déjà attribuées, (ii) de proroger une ou plusieurs échéances d'intérêts, de consentir à la réduction du taux de l'intérêt ou d'en modifier les conditions de paiement, (iii) de prolonger la durée du remboursement, de le suspendre et de consentir des modifications aux conditions dans lesquelles il doit avoir lieu, (iv) d'accepter la substitution d'actions aux créances des Obligataires, (v) de décider des actes conservatoires à faire dans l'intérêt commun et (vi) de désigner un ou plusieurs mandataires chargés d'exécuter les décisions prises par l'Assemblée Générale des Obligataires et de représenter la masse des Obligataires dans toutes les procédures relatives à la réduction ou à la radiation des inscriptions hypothécaires.

L'Assemblée Générale des Obligataires a par ailleurs le droit, sur proposition de l'organe d'administration de l'Émetteur de modifier certaines dispositions des Termes et Conditions ou de renoncer au bénéfice de l'une ou plusieurs des dispositions des Termes et Conditions.

L'organe d'administration de l'Émetteur et, le cas échéant, le commissaire peuvent convoquer l'Assemblée Générale des Obligataires. Ils doivent convoquer cette assemblée sur la demande d'Obligataires représentant au moins le cinquième du nombre d'Obligations en circulation. Les convocations à l'Assemblée Générale des Obligataires sont faites, dans le respect des dispositions du Code des sociétés et des associations au moins quinze jours (15) avant la date prévue de l'assemblée.

L'Assemblée Générale des Obligataires est présidée par le président de l'organe d'administration de l'Émetteur et, en cas d'empêchement, par un autre membre de l'organe d'administration. Le président désigne un secrétaire qui peut ne pas être un Obligataire et choisit deux scrutateurs parmi les Obligataires présents.

Tout Obligataire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, Obligataire ou non. L'organe d'administration de l'Émetteur détermine la forme des procurations.

Chaque Obligataire détiendra un pouvoir de représentation et de vote en proportion du nombre d'Obligations dont il pourra faire preuve de propriété, par rapport au nombre d'Obligations en circulation.

L'Assemblée Générale des Obligataires ne peut valablement délibérer et statuer que si ses membres représentent la moitié au moins du nombre d'Obligations en circulation. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation est nécessaire et la deuxième assemblée délibère et statue valablement, quel que soit le nombre d'Obligations représenté. Aucune résolution ne pourra être considérée comme étant valablement approuvée si elle est votée par des membres représentant ensemble, par eux-mêmes ou par leurs mandants, un nombre d'Obligations n'atteignant pas le quota des trois quarts au moins du nombre d'Obligations prenant part au vote.

Les résolutions valablement approuvées par l'Assemblée Générale des Obligataires lient tous les Obligataires.

Les droits et obligations des Obligataires sont plus amplement décrits au Livre 5 - Articles 5:114 à 5:118 du Code des sociétés et des associations.



## **C. DISPOSITIONS DIVERSES**

### **11. Avis aux Obligataires**

Tout Avis aux Obligataires sera valablement donné s'il est adressé par e-mail. Il sera alors réputé avoir été donné le deuxième (2ème) Jour Ouvré après envoi. Tout évènement susceptible d'influencer la valeur de l'investissement des Obligataires fera l'objet d'un Avis aux Obligataires.

### **12. Information aux Obligataires**

Les informations relatives au suivi des activités de l'Émetteur seront disponibles sur le site internet de BeeBonds.

### **13. Intégralité**

Les Termes et Conditions et la Note d'Information contiennent l'ensemble des modalités et conditions applicables aux Obligations émises et à l'Emprunt Obligataire et priment sur tout autre document qui aurait été transmis aux Obligataires préalablement à leur souscription à une ou plusieurs Obligations.

### **14. Renonciation**


La non-exécution d'un droit n'entraîne pas la renonciation à celui-ci, à moins que cette renonciation ne soit stipulée par un écrit signé de celui qui renonce. De même, la renonciation à un droit n'entraîne pas la renonciation à tout autre droit pouvant résulter des Termes et Conditions.

### **15. Droit Applicable**

Les Obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit belge.

### **16. Litiges**

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou le respect des Termes et Conditions que l'Émetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux francophones de Bruxelles.



**BRUSSELS QUALITY MEDICALS SA**  
**0890.846.020**  
**P. Van Achter, représentant**  
**permanent CITY MEDICARE**  
**Administrateur délégué**

70	19/12/2019	BE 0890.846.020	15	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19768.00150	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **BRUSSELS QUALITY-MEDICALS**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Place Colignon

N°: 1

Boîte:

Code postal: 1030

Commune: Schaerbeek

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0890.846.020

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

14-04-2016

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

09-09-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-07-2018

au

30-06-2019

Exercice précédent du

01-07-2017

au

30-06-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 2.2, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18



N°	BE 0890.846.020		M 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**CITY MEDICARE S.L.**

Calle Pino Padre 9  
29018 Malaga  
ESPAGNE

Début de mandat: 01-06-2014

Fin de mandat: 01-06-2020

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

**VAN ACHTER** Patrick

Rincon de la Victoria C/Tulipan 19  
29730 Malaga  
ESPAGNE

**HYGIE BEL SCA**

BE 0648.863.187  
Bld Léopold II 281  
1081 Koekelberg  
BELGIQUE

Début de mandat: 20-12-2018

Fin de mandat: 20-12-2024

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**DARTOIS** Arnaud

Rue de Sèvres 11  
75006 Paris  
FRANCE

**HYGIE DEVELOPPEMENT**

Av. François Mitterrand 46  
91200 Athis-Mons  
FRANCE

Début de mandat: 01-10-2016

Fin de mandat: 20-12-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

N°	BE 0890.846.020		M 2.1
----	-----------------	--	-------

**DARTOIS** Arnaud

Rue Sèvres 11  
75006 Paris  
FRANCE

**VAN ACHTER** Patrick

Rincon de la Victoria C/Tulipan 19  
29730 Malaga  
ESPAGNE

Début de mandat: 01-06-2014

Fin de mandat: 01-06-2020

Administrateur



**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20	<b>3.035</b>	<b>4.046</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>2.795.884</u></b>	<b><u>2.909.838</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>76.169</b>	<b>97.412</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>2.710.715</b>	<b>2.803.426</b>
Terrains et constructions		22	2.426.124	2.505.044
Installations, machines et outillage		23	21.508	12.317
Mobilier et matériel roulant		24	176.474	165.618
Location-financement et droits similaires		25	86.610	120.447
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>9.000</b>	<b>9.000</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>670.815</u></b>	<b><u>692.551</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>648.893</b>	<b>671.682</b>
Créances commerciales		40	600.993	647.301
Autres créances		41	47.900	24.381
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>5.262</b>	
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>16.660</b>	<b>20.869</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>3.469.734</b>	<b>3.606.435</b>





## COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>Produits et charges d'exploitation</b>		
	Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900 932.714	847.275
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A 298	
	Chiffre d'affaires	70	
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62 687.910	539.710
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 248.454	259.434
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8 -12.000	
	Autres charges d'exploitation	640/8 31.422	27.494
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A 19.524	127.368
	<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>	9901 <b>-54.595</b>	<b>-94.731</b>
	<b>Produits financiers</b>	75/76B <b>269</b>	<b>143.682</b>
	Produits financiers récurrents	75 269	
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753	
	Produits financiers non récurrents	76B	143.682
	<b>Charges financières</b>	65/66B <b>60.093</b>	<b>68.699</b>
	Charges financières récurrentes	65 60.093	68.699
	Charges financières non récurrentes	66B	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>	9903 <b>-114.420</b>	<b>-19.749</b>
	<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>	780	
	<b>Transfert aux impôts différés</b>	680	
	<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	67/77	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>	9904 <b>-114.420</b>	<b>-19.749</b>
	<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	789	
	<b>Transfert aux réserves immunisées</b>	689	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>	9905 <b>-114.420</b>	<b>-19.749</b>

N°	BE 0890.846.020	M 5
----	-----------------	-----

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-709.033</b>	<b>-594.613</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-114.420	-19.749
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-594.613	-574.864
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>-709.033</b>	<b>-594.613</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		



N°	BE 0890.846.020	M 6.1.1
----	-----------------	---------

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	226.214
8029		
8039		
8049		
8059	226.214	
8129P	XXXXXXXXXXXX	128.802
8079	21.243	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	150.045	
21	76.169	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXXXX	<b>4.323.508</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	134.500	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>4.458.008</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXXXX	<b>1.520.082</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	227.211	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>1.747.293</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b>2.710.715</b>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXXXX	9.000
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	9.000	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	9.000	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

Les chiffres de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

#### II. REGLES PARTICULIERES

##### FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : honoraires consultants.

##### FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (ont) (n'ont pas) été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

##### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles ne comprend pas de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill est supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

##### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

##### AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE

A C T I F S	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement	L	NR	10,00%-10,00%	10,00%-10,00%
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	10,00%-20,00%	10,00%-20,00%
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux (*)	L	NR	0,00%-10,00%	0,00%-100,00%
4. Installations, machines et outillage (*)	L	NR	10,00%-33,00%	10,00%-33,00%
5. Matériel roulant (*)	L	NR	20,00%-20,00%	20,00%-20,00%
6. Matériel de bureau et mobilier (*)	L	NR	12,50%-33,00%	12,50%-33,00%
7. Autres immobilisations corporelles				

Méthode: L (linéaire) / D (dégressive) / A (autres)  
Basis: NG (non réévaluée) / R (réévaluée)

(\*) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :  
-montant pour l'exercice : ..... EUR.  
-montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : ..... EUR.



N°	BE 0890.846.020		M 6.5
----	-----------------	--	-------

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

#### STOCKS

Les stocks sont évalués à leur valeur d' acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : /
2. En-cours de fabrication -produits finis : /
3. Marchandises : /
4. Immeubles destinés à la vente : /

#### FABRICATIONS

-Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.

-Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ ..... % leur valeur comptable.(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

#### COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les commandes en cours sont évaluées (au coût de revient) (au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des Travaux).

#### DETTES

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

#### DEVISES

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

#### CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : ..... EUR.

N°	BE 0890.846.020	M 7.1
----	-----------------	-------

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
<b>CHIREC QUALITY MEDICAL</b> BE 0524.837.009 Société anonyme Av. Louise 235/B 1050 Ixelles <b>BELGIQUE</b>	Actions	69	2,92	2,92	-			

N°	BE 0890.846.020	M 11
----	-----------------	------

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

330

### Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

#### Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	11	11	17	ETP	12	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	18.244	9.046	27.290	T	10.423	T
Frais de personnel	102	479.880	10.790	490.670	T	13	T

#### A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	12	13	19	
<b>Par type de contrat de travail</b>					
Contrat à durée indéterminée	110	10	13	17	
Contrat à durée déterminée	111	2		2	
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
<b>Par sexe et niveau d'études</b>					
Hommes	120		2	1	
de niveau primaire	1200		2	1	
de niveau secondaire	1201				
de niveau supérieur non universitaire	1202				
de niveau universitaire	1203				
Femmes	121	12	11	18	
de niveau primaire	1210	12	11	18	
de niveau secondaire	1211				
de niveau supérieur non universitaire	1212				
de niveau universitaire	1213				
<b>Par catégorie professionnelle</b>					
Personnel de direction	130				
Employés	134	11	8	15	
Ouvriers	132		5	3	
Autres	133	1		1	



Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Entrées</b> Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	4	10	9
<b>Sorties</b> Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	3	3	5

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Place Colignon 1  
BE-1030 Schaerbeek  
BE0890.846.020

**Bilan interne**

19/03/2020

EUR

Schéma mixte

	<b>ex.19-20</b>		<b>Ex.18-19</b>	
	<b>Rep 2019 --&gt; Fév 2020</b>		<b>Rep 2018 --&gt; Fév 2019</b>	
	01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019	
<b><u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u></b>	<b>20</b>	<b>3.034,68</b>		<b>4.046,24</b>
202000 AUTRES FRAIS D'ETABLISSEMENT		10.115,60		10.115,60
202009 Amort s/dito		(7.080,92)		(6.069,36)
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>	<b>21/28</b>	<b>2.844.056,49</b>		<b>2.947.626,82</b>
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	<b>21</b>	<b>76.169,17</b>		<b>97.412,00</b>
212000 GOODWILL		190.000,00		190.000,00
212009 Amort actes 212000		(118.849,32)		(104.849,32)
215000 Creation site web (29.499,80€)		36.214,14		36.214,14
215009 Amort creation site web		(31.195,65)		(23.952,82)
<b>III. Immobilisations corporelles</b>	<b>22/27</b>	<b>2.758.887,32</b>		<b>2.841.214,82</b>
<b>A. Terrains et constructions</b>	<b>22</b>	<b>2.426.123,59</b>		<b>2.514.694,85</b>
220001 QP terrain Bienfaiteurs acquisition		64.968,75		64.968,75
220010 Terrain Colignon 1		179.790,00		179.790,00
220011 Frais acq. terrain Colignon 1		22.560,00		22.560,00
220012 Frais acq. terrain Colignon 1 not		1.556,12		1.556,12
221001 Construction Bienfaiteurs		368.156,25		368.156,25
221009 Amort. const. Bienfaiteurs		(110.446,88)		(99.402,20)
221010 Construction Colignon 1		719.160,00		719.160,00
221011 Frais Acq. Constr. Colignon 1		90.240,00		90.240,00
221012 Frais Acq. Constr. Colignon 1 - not.		6.224,48		6.224,48
221013 Aménagement Colignon 1		1.129.388,25		1.106.858,05
221019 Amortissement construction Colignon 1		(43.149,60)		(21.574,80)
221029 Amortissement aménagements Colignon 1		(110.873,56)		(55.071,64)
222100 Aménagement des locaux		244.963,79		238.438,22
222108 Aménagements Leop281		129.636,25		129.636,25
222109 Amort. S/222100		(294.706,49)		(270.925,91)
222200 Travaux dentisterie Léopold II		54.250,53		54.250,53
222209 Amort. Trav. Dent. Leopold II		(25.594,30)		(20.169,25)
<b>B. Installations, machines et outillage</b>	<b>23</b>	<b>61.225,38</b>		<b>14.331,94</b>
230000 INSTALLATIONS		7.424,84		6.697,32
230009 AMORT ACTES S/230000		(6.439,35)		(6.289,64)
233000 MATERIEL INFORMATIQUE		143.792,65		86.656,84
233009 AMORT ACTES S/233000		(83.552,76)		(72.732,58)
<b>C. Mobilier et matériel roulant</b>	<b>24</b>	<b>205.632,82</b>		<b>191.740,68</b>
240000 MOBILIER		38.236,86		37.377,76

Place Colignon 1  
BE-1030 Schaerbeek  
BE0890.846.020

## Bilan interne

19/03/2020

Schéma mixte

EUR

	ex.19-20 Rep 2019 --> Fév 2020		Ex.18-19 Rep 2018 --> Fév 2019	
		01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019
240009 AMORT SUR MOBILIER		(24.345,22)		(17.438,50)
240080 Installation Alarme St Remy/Bienfaiteurs		14.740,71		14.740,71
240089 Amort Actes S/240080		(14.740,71)		(14.740,71)
240090 Installation reseau structure		27.860,40		17.139,68
240099 Amort actes S/240090		(17.139,68)		(17.139,68)
240100 MATERIEL MEDICAL		668.052,83		630.544,42
240109 AMORT. ACTES S/240100		(535.461,57)		(488.132,29)
240110 VIDEO SURVEILLANCE		10.852,24		10.852,24
240119 AMORT ACTES S/240300		(6.042,26)		(4.677,95)
240300 Achat materiel new Colignon		284.834,36		284.834,36
240309 Amort actes S/240300		(270.900,61)		(263.933,74)
240400 MACHINES		3.832,44		3.563,44
240409 AMORT. MACHINES		(1.680,30)		(1.249,06)
241000 MATERIEL ROULANT BMW		53.463,00		25.463,00
241009 AMORT ACTES S/241000		(25.929,67)		(25.463,00)
<b>D. Location-financement et droits similaires</b>	<b>25</b>	<b>65.905,53</b>		<b>120.447,35</b>
251101 APPAREIL MEDICAL 9959-LF-0		48.234,00		48.234,00
251102 APPAREIL MEDICAL 100147-LF-0		57.484,00		57.484,00
251103 Leasing ACCUSION X300		47.000,00		47.000,00
251105 Leasing MAMMO KISANO		42.340,00		42.340,00
251106 Leasing 568422 (Upgrade Mammo)		12.118,79		12.118,79
251107 Leasing 570852 matériel Dentisterie		80.070,16		80.070,16
251440 Leasing Serveur Dell (568421)		4.570,00		4.570,00
251550 Leasing Belfius (Mat dentisterie)		5.592,87		5.592,87
251570 Leasing ING 980146-74-0		54.787,44		54.787,44
251580 Leasing ING 980233-45-0		23.966,94		23.966,94
251900 AMORT ACTES S/2511		(289.554,20)		(255.716,85)
253009 AMORTISSEMENT PROVISOIRE		(20.704,47)		0,00
<b>IV. Immobilisations financières</b>	<b>28</b>	<b>9.000,00</b>		<b>9.000,00</b>
282000 PARTICIPATION CQM		9.000,00		9.000,00
<b><u>ACTIFS CIRCULANTS</u></b>	<b>29/58</b>	<b>644.970,35</b>		<b>634.100,67</b>
<b>VII. Créances à un an au plus</b>	<b>40/41</b>	<b>745.953,85</b>		<b>595.257,19</b>
<b>A. Créances commerciales</b>	<b>40</b>	<b>702.037,08</b>		<b>572.520,98</b>
400000 CLIENTS		670.355,38		540.839,28
407000 CREANCES DOUTEUSES		31.681,70		31.681,70
<b>B. Autres créances</b>	<b>41</b>	<b>43.916,77</b>		<b>22.736,21</b>



Place Colignon 1  
BE-1030 Schaerbeek  
BE0890.846.020

**Bilan interne**

19/03/2020

EUR

Schéma mixte

	<b>ex.19-20</b>		<b>Ex.18-19</b>	
	<b>Rep 2019 --&gt; Fév 2020</b>		<b>Rep 2018 --&gt; Fév 2019</b>	
	01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019	
414000 PRODUITS A RECEVOIR		2.836,94		2.836,94
416000 AUTRES CREANCES DIVERSES		374,00		754,00
416100 CC CITY MEDICARE SL		0,00		205,13
416200 Hygie BEL		21.765,69		0,00
418000 AUTRES CAUTION. VERSES EN NUMERAIRE		18.940,14		18.940,14
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>54/58</b>	<b>(115.377,44)</b>		<b>34.272,57</b>
550200 ING - COMPTE A VUE 0028		186.051,77		17.330,26
550300 ING - LIVRET		0,36		301,30
550400 ING COMFIN BELUX NV-1103		0,00		0,00
550500 ING COMPTE A VUE USD		0,77		0,00
550750 BNP PARIBAS PRO PACK		72,94		82,74
550800 DEXIA - VUE		872,92		8.011,47
570000 CAISSES - ESPECES		3.084,31		2.235,58
570101 CAISSE COLIGNON (C1)		465,04		105,50
570102 CAISSE ST REMI (C2)		206,32		76,01
570107 Caisse Centre Meiser		420,65		428,84
570108 Caisse Chartreux (C8)		205,52		126,81
570109 Caisse De Bue		334,56		0,00
579000 Cheque repas en caisse		(2.008,25)		(2.336,00)
580000 VIREMENTS INTERNES		(139.965,15)		0,00
581000 GENERATION VIREMENTS FOURNISSEURS		(172.577,41)		0,00
581001 Dépôts cash Colignon		430,00		3.765,00
581002 Dépôts cash Simonis		1.095,00		(450,00)
581007 Dépôts cash Meiser		265,00		675,00
581008 Dépôts cash Chartreux		1.373,16		1.687,96
581009 Dépôt cash De Bue		0,00		0,00
582001 Bancontact Colignon		978,00		236,50
582002 Bancontact Simonis		424,50		340,50
582007 Bancontact Meiser		817,50		1.428,60
582008 Bancontact Chartreux		592,09		226,50
582009 Bancontact De Bue		1.482,96		0,00
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>490/1</b>	<b>14.393,94</b>		<b>4.570,91</b>
490000 CHARGES A REPORTER		14.393,94		4.570,91
<b>Montant total de l'actif</b>		<b>3.492.061,52</b>		<b>3.585.773,73</b>

**Bilan interne**

19/03/2020

EUR

Schéma mixte

	<b>ex.19-20</b>		<b>Ex.18-19</b>	
	<b>Rep 2019 --&gt; Fév 2020</b>		<b>Rep 2018 --&gt; Fév 2019</b>	
	01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019	
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	10/15	<b>465.965,88</b>		<b>482.720,22</b>
<b>I. Capital</b>	10	<b>997.196,00</b>		<b>997.196,00</b>
A. Capital souscrit	100	997.196,00		997.196,00
100000 CAPITAL SOUSCRIT		997.196,00		997.196,00
<b>IV. Réserves</b>	13	<b>3.000,00</b>		<b>3.000,00</b>
A. Réserve légale	130	3.000,00		3.000,00
130000 RESERVE LEGALE		3.000,00		3.000,00
<b>Perte reportée</b>	141	<b>(709.032,71)</b>		<b>(595.461,75)</b>
141000 PERTE REPORTEE (-)		(709.032,71)		(595.461,75)
<b>Solde 6 et 7</b>		<b>174.802,59</b>		<b>77.985,97</b>
*** 149999 RESULTAT PROVISOIRE REPORTE		174.802,59		77.985,97
<b><u>DETTES</u></b>	17/49	<b>3.026.095,64</b>		<b>3.103.053,51</b>
<b>VIII.Dettes à plus d'un an</b>	17	<b>1.772.133,35</b>		<b>1.951.920,93</b>
A. Dettes financières	170/4	1.772.133,35		1.951.920,93
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	173	49.000,06		43.909,79
172550 Leasing Belfius 570851		0,00		1.236,32
172560 Leasing 570852		0,00		5.077,07
172580 Leasing ING 980146-74-0		9.073,12		19.767,11
172590 Leasing ING 980233-45-0		13.136,87		17.829,29
172600 Leasing 07-049935-72		27.838,82		0,00
172700 Leasing 980262-84-0		(1.048,75)		0,00
2. Autres emprunts	174	1.723.133,29		1.908.011,14
170010 Emprunt obligatoire P VAN ACHTER		50.040,00		50.040,00
170020 Emprunt obligatoire Lebor Sas		33.360,00		33.360,00
170030 Emprunt obligatoire Kermunion Sas		33.360,00		33.360,00
170040 Emprunt obligatoire Hygie Dev Sas		34.000,00		34.000,00

Place Colignon 1  
BE-1030 Schaerbeek  
BE0890.846.020

## Bilan interne

19/03/2020

Schéma mixte

EUR

	ex.19-20		Ex.18-19	
	Rep 2019 --> Fév 2020		Rep 2018 --> Fév 2019	
	01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019	
174000 Emprunt 922-6002299-74		200.706,01		218.297,81
174350 ING 05-475922-78		0,00		3.818,81
174400 Crédit 06-172048-44		13.897,20		22.970,19
174420 Dexia 071-0523718-76		0,00		9.579,42
174440 Belfius 071-0551825-53 (120.000€)		34.390,43		51.862,73
174450 Belfius 071-9259224-53 (60.000€)		0,00		11.529,12
174560 Crédit Dexia 071/9280275-55		7.928,25		18.257,44
174570 Crédit Dexia 071-056977-43		26.137,17		56.887,78
174580 ING 50-119683-74 Crédit Investissement		1.180.576,00		1.263.904,00
174590 ING 50-121813-70		87.507,10		100.143,84
174600 ING 07-011120-57		21.231,13		0,00
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>1.253.962,29</b>		<b>1.151.132,58</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	313.474,98		418.433,27
420001 Loyer à payer		5.000,00		0,00
422150 Leasing Belfius 569225-00		0,00		2.684,72
422410 Dexia - Matériel Medical 071-9175042-67		0,00		(2,12)
422420 Dexia - 071-0523718-76		0,00		4.619,66
422550 Leasing Belfius 570851		0,00		(782,68)
422560 Leasing Belfius 570852		0,00		5.648,14
422561 Crédit Belfius 071-928275-55		3.473,49		3.382,75
422580 Leasing ING 980146-74-0		3.587,55		3.519,03
422590 Leasing ING 980233-45-0		1.572,72		1.547,06
422600 ING Leasing 980262-84-0		633,53		0,00
422700 Record 922-6002299-74		5.802,43		5.772,20
422910 Financ amenag immobilier 06-182048-44		3.041,20		3.535,28
424100 Crédit factoring		226.314,32		324.189,69
424250 Crédit investissement ING 05141051.51		0,00		(7,12)
424260 Crédit investissement ING 50-121813-70		6.339,31		6.255,83
424270 ING 07011120-57		2.272,99		0,00
424280 ING 07-049935-72		4.345,14		0,00
424350 ING 05-475922-78		0,00		4.652,90
424360 ING 06-665811-68		0,00		6.682,63
424370 ING 06998777-33		5.018,28		0,00
424430 Belfius 071-0533360-18		0,00		0,00
424440 Belfius 071-0551825-53 (120.000€)		5.859,44		5.753,84
424450 Belfius 071-9259224-53 (60.000,00€)		2.114,56		3.101,84
424540 ING 50-119683-74		27.776,00		27.776,00
424570 Crédit Belfius 071-0565977-43		10.324,02		10.103,62
424999 Avance à court terme temporaire		0,00		0,00
C. Dettes commerciales	44	771.936,79		611.248,42
1. Fournisseurs	440/4	771.936,79		611.248,42



Place Colignon 1  
BE-1030 Schaerbeek  
BE0890.846.020

## Bilan interne

19/03/2020

EUR

Schéma mixte

	ex.19-20 Rep 2019 --> Fév 2020		Ex.18-19 Rep 2018 --> Fév 2019	
		01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019
440000 FOURNISSEURS		782.096,86		611.248,42
444000 FACTURES A RECEVOIR		(10.160,07)		0,00
<b>E. Dettes fiscales, salariales et sociales</b>	<b>45</b>	<b>91.478,70</b>		<b>69.840,04</b>
1. Impôts	450/3	7.369,95		5.521,43
453000 PRECOMPTE RETENUS		1.907,31		1.914,53
453100 PRECOMPTE RETENU SUR INTERETS PAYES		5.462,64		3.606,90
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	84.108,75		64.318,61
454000 OFFICE NATIONAL SECURITE SOCIALE		439,57		232,16
455000 REMUNERATIONS		172,89		4.469,37
456000 PECULES DE VACANCES		83.496,29		59.617,08
<b>F. Autres dettes</b>	<b>47/48</b>	<b>77.071,82</b>		<b>51.610,85</b>
485100 C/C Hygie Dev		35.742,41		13.945,14
485200 CC Van Achter Patrick		39.659,14		36.989,84
485300 CC Lebor Sas		955,55		458,35
485400 CC Kermunition SAS		714,72		217,52
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>492/3</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
493000 PRODUITS A REPORTER		0,00		0,00
*** 499100 Mastercard		0,00		0,00
*** 499999 COMPTE INTERNE DE CALCUL		0,00		0,00
<b>Montant total du passif</b>		<b>3.492.061,52</b>		<b>3.585.773,73</b>

**Bilan interne**

19/03/2020

EUR

Schéma mixte

	<b>ex.19-20</b>		<b>Ex.18-19</b>	
	<b>Rep 2019 --&gt; Fév 2020</b>		<b>Rep 2018 --&gt; Fév 2019</b>	
	01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019	
<b><u>COMPTE DE RESULTATS</u></b>				
<b>I. Ventes et prestations</b>		<b>3.267.240,31</b>		<b>2.527.874,64</b>
A. Chiffre d'affaires	70	3.106.315,09		2.393.183,83
700000 VENTES ET PRESTATIONS SERVICES		1.811.944,56		1.495.689,89
700001 TICKETS MODERATEURS		1.292.066,75		895.959,58
700002 AUTRES PRODUITS MEDICAUX		2.303,78		1.534,36
D. Autres produits d'exploitation	74	160.352,42		134.392,40
743000 PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS		3.054,79		2.340,23
743100 Loyer labo		113.320,00		98.320,00
743200 Loyer médecin/autres		33.494,42		31.967,09
743900 Recup préc prof corr sal interpr struct		1.028,44		853,24
744100 Salaire payé par tiers		3.363,15		911,84
745000 remboursements assurances		6.091,62		0,00
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A	572,80		298,41
764000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		572,80		298,41
<b>II. Coût des ventes et des prestations</b>		<b>(3.060.621,98)</b>		<b>(2.410.247,10)</b>
A. Approvisionnements et marchandises	60	(1.950.911,15)		(1.548.265,36)
1. Achats	600/8	(1.950.911,15)		(1.548.265,36)
600100 Achats produits dentaires		(23.523,16)		(21.748,39)
600110 Labo Prothésiste		(11.924,84)		(9.260,02)
600200 Achats produits & film RX		(1.421,26)		(965,23)
600300 Achats pharmacie		(1.791,26)		(1.671,79)
600500 Achats carnets/listing attestations		(2.068,86)		(3.692,17)
601000 Achats de fournitures médicales		(1.264,89)		0,00
601001 Matériel médical		(1.376,51)		(141,16)
601002 Fournitures informatiques		(3.488,61)		0,00
601007 Location table 90/30 opera amplificateur		(7.335,98)		(10.000,00)
601008 Loyer fauteuil dentisterie		0,00		(6.578,81)
601009 Maintenance + réparation RX		(11.450,06)		(4.782,22)
601010 Maintenance + réparation Dentisterie		(10.260,39)		(4.208,79)
601011 Atos loc terminaux Banksys		(5.511,15)		(5.248,31)
601200 Bouteilles O2/AZOTE		0,00		(306,50)
603100 PRESTATAIRES MEDICAUX		(1.852.945,27)		(1.461.936,11)
603200 Assistant RX		(4.245,00)		(2.970,00)
603400 Préleveur analyses biologiques		(9.380,00)		(10.760,00)

Place Colignon 1  
BE-1030 Schaerbeek  
BE0890.846.020

## Bilan interne

19/03/2020

Schéma mixte

EUR

	ex.19-20		Ex.18-19	
	Rep 2019 --> Fév 2020		Rep 2018 --> Fév 2019	
	01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019	
603421 Frais BTU		(900,00)		(1.327,50)
604000 Achats marchandises medicales		(2.023,91)		(2.668,36)
<b>B. Services et biens divers</b>	<b>61</b>	<b>(524.918,44)</b>		<b>(380.689,91)</b>
610000 Loyers Polyclinique		(196.324,31)		(146.000,86)
610010 Charges locatives		(6.499,88)		(6.271,86)
610060 Loyer matériel de telephonie		(7.391,91)		(5.406,71)
610062 Location data center		(3.751,00)		0,00
611000 Entretien + réparation Bâtiment		(13.673,25)		(4.093,58)
611001 Amenagements locaux		(4.313,06)		(917,27)
611020 Achat petit materiel informatique		(53,58)		(412,39)
611030 Achats divers		(88,04)		(479,48)
611100 Nettoyage batiments		(12.855,85)		(3.859,90)
611200 Entretien+ maint. alarmes et ascenseurs		(3.819,60)		(5.865,32)
611450 Pack SMS Centres		0,00		(3.388,00)
611800 Maintenance + réparation matériel		0,00		(914,41)
612000 Fournitures de bureau		(10.836,94)		(11.713,41)
612010 Produits d'entretien		(6.780,93)		(1.395,62)
612090 Frais fleurs/décorations/pralines		(195,90)		(219,05)
612100 Frais postaux		(2.260,43)		(1.041,58)
612102 Frais d'imprimés		(5,40)		0,00
612103 Frais informatiques		(2.656,93)		(4.043,96)
612110 Frais téléphoniques		(5.982,23)		(4.773,54)
612120 Frais internet		(6.620,27)		(6.339,47)
612130 Uniformes secrétariat + badge		(367,76)		0,00
612140 Frais de stockage		0,00		(1.238,42)
612200 Eau		(1.543,12)		19,66
612300 Gaz + Electricité + mazout		(24.919,29)		(21.009,06)
612600 Cantine		(2.539,67)		(1.769,01)
613101 Honoraires comptables		(3.465,00)		(3.465,00)
613102 Honoraires avocats		(272,25)		(986,15)
613103 Honoraires informatiques		(28.965,40)		(7.511,43)
613104 Honoraire Dr Libert (Médecin conseil)		(27.736,00)		(3.467,00)
613105 Organisme de controle		(6.286,79)		(2.066,67)
613108 Honoraire traduction		0,00		(463,32)
613109 Frais de publication MB		0,00		(161,78)
613120 Honoraire divers		(1.210,00)		0,00
613130 Honoraire architecte		(1.592,40)		0,00
613200 FRAIS DE GESTION SECRETARIAT SOCIAL		(8.329,68)		(6.260,06)
613202 Frais de gestion cheques repas		(2.042,08)		(1.917,31)
614010 Voiture - Entretien et réparations		(1.528,77)		(1.003,10)
614020 Voiture - essence		(1.621,32)		(900,37)
614040 Voiture - Amendes		(25,00)		(208,00)
614050 Voiture - frais de parking		(133,80)		(442,67)
615000 Frais de publicité - communications		(6.802,11)		(138,15)
616000 Frais publication et frais administratif		0,00		(221,10)
617010 FRAIS DE RECEPTION		(2.031,00)		(3.103,65)



**Bilan interne**

19/03/2020

EUR

Schéma mixte

	<b>ex.19-20</b>		<b>Ex.18-19</b>	
	<b>Rep 2019 --&gt; Fév 2020</b>		<b>Rep 2018 --&gt; Fév 2019</b>	
	01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019	
617020 Belgique - frais de taxis		(1.007,90)		(770,79)
617040 Belgique - frais de transport public		(14,00)		(89,70)
617050 Belgique - frais restaurants		(1.011,70)		(1.631,23)
618000 Frais de personnel gerants associes acti		(100.560,00)		(96.000,00)
618010 Etranger - frais d hotels		(1.332,06)		(899,24)
618020 Etranger - frais de taxis		(53,50)		0,00
618040 Etranger - transport public		0,00		(175,00)
618050 Etranger - restaurants		0,00		(64,49)
618060 Etranger - billets de voyage		(2.547,02)		(4.187,04)
619010 Assurance accident de travail		(1.188,30)		(2.279,31)
619030 Assurance RC Exploitation+Objective		(981,93)		(1.396,59)
619031 Assurance Pertes d'exploitation		0,00		(1.426,03)
619032 R.C. des mandataires sociaux		(1.054,26)		0,00
619040 Assurance incendie		(3.121,00)		(1.902,06)
619050 Assurance materiel medical		(1.616,75)		(1.666,08)
619060 Incendie risques spéciaux		163,60		(439,60)
619070 Assurance prot Juridique		(56,23)		(93,00)
619071 Assurance voiture		(1.073,38)		(1.493,00)
619076 Assurance tous risques électroniques		(98,58)		(1.417,66)
619200 Assurance matériel téléphone		(1.293,06)		(1.310,09)
619300 Assurance groupe		(2.551,42)		0,00
<b>C. Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>62</b>	<b>(538.542,28)</b>		<b>(447.516,79)</b>
620200 REMUNERATIONS EMPLOYES		(294.359,16)		(249.001,60)
620210 PECULE DE VACANCES EMPLOYES		(6.992,36)		(6.917,53)
620300 REMUNERATIONS OUVRIERS		(55.946,88)		(40.875,02)
*** 620560 AVANTAGES DE TOUTE NATURE		(112,00)		(112,00)
*** 620600 AVANTAGES DE TOUTE NATURE DECLARES		112,00		112,00
*** 620800 PREVENTION PROTECTION DU TRAVAIL		(2.696,54)		(181,35)
621000 COTISATIONS PATRONALES ASSUR SOC.		0,00		(33,54)
621200 CHARGES ONSS		(81.850,10)		(69.495,91)
621300 CHARGES PATRONALES ONSS OUVRIERS		(18.134,72)		(12.796,39)
621900 Cotisation ONSS redistribut° charges soc		1.007,20		0,00
623200 AUTRES FRAIS DE PERSONNEL EMPLOYES		(3.660,00)		(3.681,36)
623220 EMPLOYES _ ABONNEMENT SOCIAL		(7.239,93)		(5.901,62)
623300 INTERVENTION TICKETS REPAS		(20.190,38)		(17.184,00)
623320 OUVRIERS - ABONNEMENT SOCIAL		(2.424,35)		(1.988,80)
625010 Provision fiscale pécule de vacances emp		(40.593,90)		(34.975,11)
625020 Pécule de vacances ouvriers		(5.461,16)		(4.484,56)
<b>F. Provisions pour risques et charges</b> (dotations -, utilisations et reprises +)	<b>635/8</b>	<b>(20.704,47)</b>		<b>0,00</b>
636000 DOT. PROVISIONS GR. REPAR. ET ENTRETIEN		(20.704,47)		0,00
<b>G. Autres charges d'exploitation</b>	<b>640/8</b>	<b>(20.639,17)</b>		<b>(22.519,73)</b>

Place Colignon 1  
BE-1030 Schaerbeek  
BE0890.846.020

**Bilan interne**

19/03/2020

Schéma mixte

EUR

	<b>ex.19-20</b>		<b>Ex.18-19</b>	
	<b>Rep 2019 --&gt; Fév 2020</b>		<b>Rep 2018 --&gt; Fév 2019</b>	
	01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019	
640001 TVA ND SUR LEASING		(3.525,03)		(6.586,05)
640200 PRECOMPTE IMMOBILIER		(15.727,79)		(10.469,03)
640300 TAXE CIRCULATION AUTO		(1.131,05)		(429,40)
640400 Taxe régionale		(255,30)		(1.453,82)
640500 Taxe communale		0,00		(3.581,43)
<b>I. Charges d'exploitation non récurrentes</b>	<b>66A</b>	<b>(4.906,47)</b>		<b>(11.255,31)</b>
663000 MOINS-VALUES REAL.IMMO INCORP. ET CORP.		(2.700,00)		0,00
664000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		(2.206,47)		(11.255,31)
<b>III. Bénéfice d'exploitation</b>	<b>70/64</b>	<b>206.618,33</b>		<b>117.627,54</b>
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>64/70</b>			
<b>V. Charges financières</b>	<b>65/66B</b>	<b>(31.815,74)</b>		<b>(39.641,57)</b>
<b>A. Charges financières récurrentes</b>	<b>65</b>	<b>(31.815,74)</b>		<b>(39.641,57)</b>
<b>1. Charges des dettes</b>	<b>650</b>	<b>(31.815,74)</b>		<b>(39.641,57)</b>
650000 INTERETS, COMMISSIONS ET FRAIS DETTES		(1.920,89)		(4.592,46)
650005 Intérêts Record 922-6002299-74		(4.771,43)		(5.528,84)
650008 Intérêts sur ING 05-475922-78		(20,60)		(148,22)
650150 Intérêts sur Belfius 569225-00		0,00		(114,41)
650270 Intérêts sur ING 07-011120-57		(385,40)		0,00
650280 intérêts sur ING 07-049935-72		(435,97)		0,00
650360 Intérêts sur ING 06-665811-68		(12,18)		(67,99)
650370 Intérêts sur ING 06998777-33		(69,02)		0,00
650410 Intérêts sur Dexia 071-9175042-67		0,00		(46,50)
650420 Intérêts sur Dexia 071-0523718-76		(123,67)		(447,13)
650430 Intérêts sur Belfius 071-0533360-18		0,00		(80,24)
650450 Intérêts sur ING 05-141051-51		0,00		(72,88)
650460 Intérêts sur ING 50-121813-70		(871,48)		(981,89)
650550 Intérêts sur Leasing Belfius 570851		0,00		(17,24)
650560 Intérêts sur Leasing Belfius 570852		(18,07)		(337,24)
650561 Intérêts Belfius 071-9280275-55		(269,74)		(448,82)
650570 Intérêts Belfius 071-0565977-43		(704,85)		(1.150,04)
650580 Intérêts sur Leasing ING 980146-74-0		(202,65)		(336,97)
650590 Intérêts sur Leasing ING 980233-45-0		(176,22)		(227,14)
650600 Intérêts sur leasing ING 980262-84-0		(24,92)		0,00
650810 Int. empr. obl. Van Achter Patrick		(2.947,58)		(3.742,74)
650820 Int. empr. obl. Lebor Sas		(1.965,03)		(2.495,13)
650830 Int. empr. obl. Kermunion Sas		(1.965,03)		(2.021,24)
650840 Int. empr. obl. Hygie Dev Sas		(1.997,77)		(2.536,71)
650920 Intérêts sur Belfius 071-0551825-53		(579,42)		(793,06)
650930 Intérêts sur Belfius 071-9259224-53		(106,20)		(298,94)

Place Colignon 1  
BE-1030 Schaerbeek  
BE0890.846.020

## Bilan interne

19/03/2020

EUR

Schéma mixte

	<b>ex.19-20</b>		<b>Ex.18-19</b>	
	<b>Rep 2019 --&gt; Fév 2020</b>		<b>Rep 2018 --&gt; Fév 2019</b>	
	01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019	
650940 Intérêts ING 50-119683-74		(12.020,85)		(12.828,96)
650950 Intérêts ING 06-182048-44		(226,77)		(326,78)
<b>VI. Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	70/66	<b>174.802,59</b>		<b>77.985,97</b>
<b>Perte de l'exercice avant impôts</b>	66/70			
<b>IX. Bénéfice de l'exercice</b>	70/67	<b>174.802,59</b>		<b>77.985,97</b>
<b>Perte de l'exercice</b>	67/70			
<b>XI. Bénéfice de l'exercice à affecter</b>	70/68	<b>174.802,59</b>		<b>77.985,97</b>
<b>Perte de l'exercice à affecter</b>	68/70			

Place Colignon 1  
BE-1030 Schaerbeek  
BE0890.846.020

## Bilan interne

19/03/2020

EUR

Schéma mixte

	<b>ex.19-20</b>		<b>Ex.18-19</b>	
	<b>Rep 2019 --&gt; Fév 2020</b>		<b>Rep 2018 --&gt; Fév 2019</b>	
	01/07/2019 - 29/02/2020		01/07/2018 - 28/02/2019	
<b><u>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</u></b>				
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	70/69	<b>174.802,59</b>		<b>77.985,97</b>
<b>Perte à affecter</b>	69/70			
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	174.802,59		77.985,97
Perte de l'exercice à affecter	68/70			



Place Colignon 1  
BE-1030 Schaerbeek  
BE0890.846.020

## Bilan interne

19/03/2020

EUR

Schéma mixte

		<b>ex.19-20</b> <b>Rep 2019 --&gt; Fév 2020</b> 01/07/2019 - 29/02/2020	<b>Ex.18-19</b> <b>Rep 2018 --&gt; Fév 2019</b> 01/07/2018 - 28/02/2019
<b><u>Comptes hors PCMN</u></b>			
149999	RESULTAT PROVISoire REPORTE	174.802,59	77.985,97
620560	AVANTAGES DE TOUTE NATURE	(112,00)	(112,00)
620600	AVANTAGES DE TOUTE NATURE DECLARES	112,00	112,00
620800	PREVENTION PROTECTION DU TRAVAIL	(2.696,54)	(181,35)